

Conditions de garanties

Conditions générales Portails

La garantie des portails et accessoires ATLANTEM aluminium ou PVC sur cadre Inox est de 2 ans dans des conditions normales d'utilisations.

La présente garantie s'applique contre tout défaut de fonctionnement ou de construction et contre tous vices de matière, le client est tenu d'apporter tout élément de preuve de ces défauts ou vices.

La garantie est limitée à la réparation en usine ou au remplacement en usine des pièces prouvées défectueuses.

Sont exclus de la garantie les défauts dus :

- Une manutention ou un stockage défectueux avant ou après montage.
- Une pose non conforme aux règles de l'art.
- Un défaut d'entretien (voir ci-dessous)
- Des modifications ou remplacements de pièces d'origine sans notre accord.
- Aux dommages causés par la foudre, inondations, raz de marée, incendie, liquides prohibés selon les conditions particulières d'entretien, actes de vandalismes et de guerre.
- A des dommages causés par des chocs violents, accidents, négligence dans la manipulation ou une utilisation impropre à l'utilisation normale du produit.

Toute tentative de mise en conformité réalisée par le client sans notre accord entraîne la perte du droit à garantie. Les marchandises susceptibles de présenter un vice doivent être tenues à notre disposition pendant 8 jours au moins après que la réclamation nous soit parvenue.

La réparation, la modification ou le remplacement de pièces pendant la période de garantie ne peuvent avoir pour effet de prolonger la durée de la garantie.

Conditions particulières Portails

1. Portails PVC

Les profils en blanc garderont pendant plus de 10 ans une stabilité normale à la lumière extérieure, toutefois quelques altérations constatées du coloris devront s'apprécier dans le cadre d'un vieillissement normal, il est en effet admis que tous les aspects des matériaux se modifient au cours du temps même pour les meilleures qualités.

Cette garantie de coloris pendant 10 ans ne couvre que le remplacement nombre pour nombre des profils, à l'exclusion de tout accessoire, main d'œuvre, frais de transport et autres recours.

Cette garantie de coloris est portée à 5 ans pour le beige dans les mêmes conditions que le blanc ci-dessus.

L'entretien très limité ne doit se faire que par le passage d'une éponge non abrasive et de l'eau claire.

Les profils Plaxés

Le procédé de fabrication des profilés rigide permet de garantir pendant 7 ans à compter de la livraison, une bonne tenue de ces éléments à l'action des intempéries et des U.V.

L'entretien très limité ne doit se faire que par le passage d'une éponge non abrasive et de l'eau claire, l'utilisation de produits chimique tels que des solvants peuvent détériorés le film ainsi que les profils

Cette garantie de 7 ans est limitée à une pose dans les pays tempérés et à une altitude inférieure à 1200 mètres.

Cette garantie de tenue pendant 7 ans ne couvre que le remplacement nombre pour nombre des profils, à l'exclusion de tout accessoire, main d'œuvre, frais de transport et autres recours.

2. Portails Aluminium

Les profils utilisés pour la réalisation des portails en aluminium se font par une préparation spécifique "qualité marine" et bénéficient ainsi des labels QUALICOAT et QUALIMARINE



Les décors des profils en tons bois sont réalisés sous label Qualidéco



Dans le cadre d'un entretien normal *, ces profils et uniquement ces profils extrudés bénéficient d'une garantie décennale.

Sont exclus de cette garantie décennale :

Les teintes RAL 1037 et 4010

Toutes les pièces et éléments laqués autres que les profils, poignées, embouts, doucines, gonds, pivots, etc..

Toute la quincaillerie, barillet, serrure, arrêt d'extrémité, butée centrale et autres pièces d'usure.

Toutefois quelques altérations constatées du coloris devront s'apprécier dans le cadre d'un vieillissement normal, il est en effet admis que tous les aspects des matériaux se modifient au cours du temps même pour les meilleures qualités.

Tout chantier situé à une distance inférieure de 300 mètres du bord de mer doit faire impérativement l'objet d'une déclaration de pose.

**Entretien normal :*

L'entretien des portails aluminium laqués doit se faire par un simple lavage à l'eau claire et l'essuyage doit être fait par un chiffon doux (en aucun cas abrasif) et absorbant.

Dans le cas d'un très fort encrassement (dû à un manque d'entretien), il est recommandé de s'adresser à une entreprise spécialisée.

L'utilisation non compatible avec de l'aluminium laqué, d'acide, de bases, de solvants ou autres produits chimiques peut entraîner des dommages à l'ouvrage (portail) et suspend ainsi l'application de la garantie.

Cette garantie de tenue ne couvre que le remplacement nombre pour nombre des profils, à l'exclusion de tout accessoire, main d'œuvre, frais de transport et autres recours.

Conditions générales moteurs

La durée de la garantie est de 3 ans avec un plafond de 50 000 cycles de fonctionnement sur cette période de garantie.

La présente garantie s'applique contre tout défaut de fonctionnement ou de construction et contre tous vices de matière, le client est tenu d'apporter tout élément de preuve de ces défauts ou vices.

La garantie est limitée à la réparation en usine ou au remplacement en usine des pièces prouvées défectueuses.

Sont exclus de la garantie les défauts dus :

Une manutention ou un stockage défectueux avant ou après montage.

Une pose non conforme aux règles de l'art.

Un défaut d'entretien

Des modifications ou remplacements de pièces d'origine sans notre accord.

Aux dommages causés par la foudre, inondations, raz de marée, incendie, liquides prohibés selon les conditions particulières d'entretien, actes de vandalismes et de guerre.

A des dommages causés par des chocs violents, accidents, négligence dans la manipulation ou une utilisation impropre à l'utilisation normale du produit.

Sont exclus également de la garantie, l'électronique ou les moteurs :

Dont il est possible de constater l'absence ou à la suppression des informations figurant sur l'étiquette.

Du non remplissage complet du registre de maintenance.

Dont l'utilisation n'est pas conforme aux prescriptions techniques de ces moteurs.

Toute tentative de mise en conformité après que la réclamation nous soit parvenue réalisée par le client sans notre accord entraîne la perte du droit à garantie. Les marchandises susceptibles de présenter un vice doivent être tenues à notre disposition pendant 8 jours au moins après que la réclamation nous soit parvenue.

La réparation, la modification ou le remplacement de pièces pendant la période de garantie ne peuvent avoir pour effet de prolonger la durée de la garantie.